

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2731

27 novembre 2007

SOMMAIRE

Anchor Holding S.A.	131042	International Markets Agency SA	131087
Anolis-Lux S.A.	131046	King Cheetah Holdings S.A.	131042
Ardent Chemicals S.A.	131067	Layers Holding S.A.	131045
Ariete S.A.	131043	Loftfin S.A.	131076
Azure Hotel Properties S.A.	131077	Luanda S.A.	131076
B.a.l.t.i.c. S.A.	131062	Luxfield S.A.	131081
BIG Optimum SICAV	131078	Malaga Development S.à r.l.	131080
CEREP III S.à r.l.	131085	Mark I S.à r.l.	131086
De Ville Investments S.A.	131045	Milagro Holding S.A.	131083
E.I. Eurinvestment S.A.	131084	Mivne Ta'Asiya (Luxembourg) Holding S.A.	131067
Eni International N.A. N.V. S.à r.l.	131081	Mondorf Real Estate S.A.	131082
European Engineering & Environment Corporation S.A.	131085	New Aster S. à r.l.	131081
European Retail Company Luxembourg S.A.	131088	Niveole III S.à r.l.	131078
Europe Commerce S.A.	131063	Nospelt Servinvest SA	131087
Exxonne S.A.	131079	Patinvest S.A.	131084
Fan S.A.	131076	Patinvest S.A.	131084
Farton S.A.	131086	Pharlyse S.A.	131087
Financière Floranne S.A.H.	131086	Primolux S.A.	131044
Financière Petra S.A.	131088	Repco 35 S.A.	131079
Friture Irène S.A.	131046	Repco 43 S.A.	131079
Georgia-Pacific S.à r.l.	131042	RGI Invest S.à r.l.	131047
Graphic Invest S.A.	131043	Route 66 S.A.	131077
Green's S.à r.l.	131044	Saar III S.à r.l.	131047
GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l.	131056	SBI Fund Management Company S.A. ..	131077
Hereford Funds Advisory S.à r.l.	131069	SITI-Société Immobilière de Transactions et d'Investissements S.A.	131085
H.H. Agency International S.A., Hygiene and Health	131082	SOF European Hotel Co-Invest Holdings III, S.à r.l.	131080
Horse Development Holding	131044	TBU-4 International S.A.	131082
Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l.	131066	Unican Luxembourg S.A.	131083
Imhotep International S.A.	131080	Urbaterre S.A.	131063
International Development and Communi- cation Company	131088	Vima S.C.I.	131068
		Westend S.A.	131044

King Cheetah Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 75.679.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Pour KING CHEETAH HOLDINGS SA
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007130063/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07470. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Anchor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 80.123.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Pour ANCHOR HOLDING SA
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA
Signature

Référence de publication: 2007130064/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07404. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Georgia-Pacific S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 67.134.

EXTRAIT

Par résolutions spéciales adoptées en date du 28 septembre 2007, l'associé unique de la Société, la société GP HOLDING L.P. (anciennement dénommée GP HOLDING (BERMUDA) L.P.), a accepté la démission de Monsieur David Landau de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 28 septembre 2007 et a nommé, à compter de cette même date, Monsieur Valère Weiss, employé privé, né le 6 février 1966 à Colmar, France, demeurant avenue Florida 76, 1410 Waterloo, Belgique, en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que, à compter du 28 septembre 2007, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Mr Valère Weiss; et
- Mr Franciscus Willem Josephine Johannes Welman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEORGIA-PACIFIC S.À.R.L.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007130656/2460/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Ariete S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 73.239.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 17 octobre 2007

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre, à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Max Galowich,
- Monsieur Jean-Paul Frank, et
- Monsieur Georges Gredt,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, et
- Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le mandat de commissaire aux comptes de

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg (RCS Luxembourg B 25.797)

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007130637/3083/33.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06859. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Graphic Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 56.657.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 août 2007 que:

1. L'Assemblée accepte la démission de la société CERTIFICA LUXEMBOURG Sàrl de son poste de Commissaire.
2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société FGS CONSULTING LLC, inscrite auprès du Registre de Commerce du Nevada, sous le numéro E 004850 207 - 7 et ayant son siège social 520 S., 7th Street, Suite C - Las Vegas NV89101-USA.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mentions aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007130623/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08277. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Green's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 86.611.

Horse Development Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.765.

Primolux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 25.747.

—
CLOTURES DE LIQUIDATION

- La société à responsabilité limitée GREEN'S Sarl, dont le siège social à L-4918 Bascharage, rue Nicolas Meyers a été dénoncé en date du 31 juillet 2003, N ° RCS B 86 611-

- La société anonyme HORSE DEVELOPMENT HOLDING dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey a été dénoncé en date du 15 décembre 2003 N ° RCS B 65 765 -

- La société anonyme PRIMOLUX S.A, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal a été dénoncé en date du 4 août 1993 N ° RCS B 25 747-

«Par jugement du 18 octobre 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^e Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés susmentionnées et met les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
I. Petricic-Welschen
Le liquidateur»

Référence de publication: 2007130639/318/30.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07296. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07295. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07294. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Westend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.165.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 juin 2007**Conseil d'administration:*

Monsieur Emile Vogt, Administrateur délégué

demeurant à L-1840 Luxembourg

Monsieur Pascal Minne, Administrateur

demeurant à B-1332 Genval

Monsieur Jean Bonna, Administrateur

demeurant à CH-1222 Vesenz

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège à Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers à Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

WESTEND S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130657/2537/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10081. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

De Ville Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.972.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 21 juin 2007

L'an deux mille sept, le vingt et un juin, à dix heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Max Galowich,
- Monsieur Jean-Paul Frank,
- Monsieur Georges Gredt,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le mandat de:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie (RCS Luxembourg B 25.797), étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007130635/3083/34.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07970. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Layers Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 56.617.

1/ La société DMC S.à r.l, société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 5 mai 2006, a désigné Monsieur Pierre Mestdagh, né le 21 décembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

2/ La société EFFIGI S.à r.l, société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 5 mai 2006, a désigné Monsieur Philippe Stanko, né le 15 janvier 1977 à Wittlich, Allemagne, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

3/La société LOUV S.à r.l, société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 7 octobre 2002, a désigné

Monsieur Harald Charbon, né le 11 juillet 1969 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2007.

4/ Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président, à savoir la société LOUV S.à r.l, Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 89.272 et ayant comme représentant permanent Monsieur Harald Charbon. La société LOUV S.à r.l. assumera cette fonction pour toute la durée de son mandat

Luxembourg, le 24 août 2007.

Certifié sincère et conforme

LAYERS HOLDING S.A.

EFFIGI S. à r.l. / LOUV S. à r.l.

P. Stanko / H. Charbon

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007130684/795/33.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09225. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Friture Irène S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8067 Bertrange, 16, rue du Charron.

R.C.S. Luxembourg B 53.502.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue à Bertrange, en date du 22 octobre 2007 que:

L'assemblée a renouvelé le mandat des administrateurs actuellement en fonction, à savoir:

Madame Jasmine Heinerscheid, demeurant à L- 8545 Niederpallen, 33, Beim Weldbesch

Madame Pascale Heinerscheid, demeurant L- 6188 Gonderange, 55, Op der Tonn

Monsieur Romain Hoffmann, demeurant à L - 8067 Bertrange, 16, rue du Charron,

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée de l'an 2013.

L'assemblée a également renouvelé le mandat du Commissaire aux Comptes:

la société PRESTA-SERVICES S.A. avec siège au 28, rue de Hobscheid L-8422 Steinfort.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée de l'an 2013

Bertrange, le 22 octobre 2007.

Pour FRITURE IRENE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130658/1286/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Anolis-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 132.920.

Beschluss des Verwaltungsrats vom 26. September 2007

Anwesend:

Herr Pierre Schill

Frau Denise Vervaeet

Frau Joëlle Lietz

Tagesordnung:

Ernennung eines Delegierten des Verwaltungsrats

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig, Herrn Pierre Schill zum Delegierten des Verwaltungsrats zu ernennen.

Sein Mandat läuft bis zur jährlichen Hauptversammlung von zweitausendacht.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, LAC / 2007 / 28845. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Luxemburg, den 26. September 2007.

J. Lietz, D. Vervaet, P. Schill.

Référence de publication: 2007130573/7241/19.

(070150324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

RGI Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 97.046.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue à Luxembourg le 18 octobre 2007

L'Assemblée a décidé d'élire en tant que nouveau gérant Mr Christophe Jasica, avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg pour une durée indéterminée.

Le nombre de gérants est ainsi de deux et les gérants sont Monsieur Olivier Kuchly et Monsieur Christophe Jasica.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007131275/7280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07166. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Saar III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.967.

In the year two thousand and seven, on the first day of the month of October.

Before US Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. RCP3 (LUX) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered offices at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,

2. FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered offices at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg and

3. FREO INVESTORS GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), incorporated under the laws of Germany and having its registered office at Kiefernweg 21, 64390 Erzhausen, Germany

All here represented by Mr Christopher Dortschy, employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg by virtue of three proxies established under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented by their proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of SAAR III S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of incorporation pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Junglinster dated November 7, 2006, published in the Mémorial, C n ° 16 of January 16, 2007, the articles of association of which have been amended pursuant to a deed of M^e Martine Schaeffer, the notary residing in Luxembourg on April 11, 2007 published in the Mémorial C n ° 1065 of June 5, 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 121.967.

II. The Company's capital is set at twelve thousand seven hundred euros (EUR 12,700.-), represented by hundred twenty six (126) A shares and one (1) class B share of a par value of hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. That the appearing parties represent the whole share capital of the Company and therefore declare that they have been informed of the agenda of this meeting and that therefore no redemption requests as referred to in article 6.7 of the articles of association were necessary.

IV. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Decrease of the Company's capital by cancellation of one class B share.

2. Abolishment of the different share classes.
3. Conversion of the existing shares into shares with the same rights and obligations.
4. Decrease of the nominal share value.
5. Full restatement of the Articles of Association of the Company
6. Miscellaneous.
- V. That the Shareholders have taken the following resolution according to the agenda:

First resolution

The Shareholders decide to decrease the Company's share capital by one hundred euros (EUR 100.-) from its present amount of twelve thousand seven hundred (EUR 12,700.-) to twelve thousand six hundred (EUR 12,600.-) by cancellation of one (1) Class B share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) and reimbursement of the corresponding nominal value.

Second resolution

The Shareholders decide to abolish the different share classes (class A and class B shares).

Third resolution

The Shareholders decide to convert the existing one hundred and twenty six (126) Class A shares into shares with the same rights and obligations.

Fourth resolution

The Shareholders decide that the nominal value of the shares shall be henceforth fifty cents (EUR 0.50) each. As a consequence Company's share capital will be represented by twenty five thousand two hundred (25,200) shares.

Fifth resolution

The articles of association have been fully restated so as to read henceforth as follows:

«I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SAAR III S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or by partners owning more than 75% of the share capital of the Company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other

company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-) represented by twenty-five thousand two hundred (25,200) shares in registered form with a par value of fifty cents (EUR 0.50) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.5. A partner may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a partner may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any one manager of category A and any one category B manager acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Category A manager and any one category Category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than 75% of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by 90% of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. RCP3 (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise ayant son siège social à 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,

2. FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise ayant son siège social à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg et

3. FREO INVESTORS GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand ayant son siège social à Kiefernweg 21, D - 64390 Erzhäusen,

ici représentée par M. Christopher Dortschy, employé privée, avec adresse professionnelle à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu de trois procurations donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SAAR III S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, constituée suivant acte de notaire soussigné en date du 7 novembre 2006, publié au Mémorial C sous le numéro 16 du 16 janvier 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du M^e Martine Schaeffer, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C sous le numéro 1065 du 5 juin 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121967.

II. Le capital social de cette Société est de douze mille sept-cent euros (EUR 12.700,-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales classe A et une (1) part sociale classe B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

III. Que le comparant représente la totalité du capital social et qu'en conséquence aucune demande de rachat de parts sociales (tel que prévu par l'article 6.7 des statuts) n'est nécessaire.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social par annulation d'une part sociale classe B
2. Abolition des différentes classes des parts sociales.
3. Conversion des parts existantes dans des parts avec les mêmes droites et engagements.
4. Diminution de la valeur nominale des parts sociales.
5. Refonte complète des statuts
6. Divers.

V. Que les associés ont pris sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social d'un montant de cent euro (EUR 100,-) afin de le ramener de son montant actuel de douze mille sept cents euro (EUR 12.700,-) à douze mille six cents euro (12.600,-) par annulation d'une (1) part sociale classe B d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune et remboursement de la valeur nominale correspondante.

Deuxième résolution

Les associés décident d'abolir les différentes classes de parts sociales.

Troisième résolution

Les associés décident de convertir les cent vingt-six (126) parts sociales existantes dans des parts avec les mêmes droits et obligations.

Quatrième résolution

Les associés décident de réduire la valeur nominale des parts sociales d'un montant de cent euro (EUR 100,-) chacune à un montant de cinquante cents (EUR 0,50). Par conséquent le capital social sera représenté par vingt cinq mille deux cents (25.200) parts sociales.

Cinquième résolution

Les statuts de la société sont entièrement modifiés pour leur donner désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - siège social - objet social - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination SAAR III S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclut également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales sous, forme nominative d'une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Préalablement au transfert de tout ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société.

L'Assemblée Générale des Associés peut décider que tout ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou

c) à une partie tierce désignée.

6.6. Tout ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Dortschy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2007. Relation GRE/2007/4471. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007131414/231/476.

(070152362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.062.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirty-first July.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4210108, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS ADVISORS VI, L.L.C., here represented by Stanislas Bunetel, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is GSCP VI AA ONE PARALLEL HOLDING S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II.- Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at 20,000.- USD (twenty thousand US dollars), represented by 2,000,000 (two million) shares, each with a nominal value of 0.01 USD (one cent US dollar) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares *inter vivos* to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand US Dollars (10,000.- USD). For decisions having a value of an amount over ten thousand US Dollars (10,000.- USD), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2007.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

	Shares
GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P.	2,000,000
Total: two million	2,000,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 20,000.- USD (twenty thousand us dollars) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Valuation and costs

For registration purposes, the share capital is valued at 14,600.- €.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 2,000.- €.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Gerard Meijssen, born in Monnickendam, The Netherlands on August 29th, 1966, professionally residing at Stra-winskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

2. John Bowman, born in Maine, USA, on July 16th, 1970, professionally residing at 85 Broad Street, New York, NY 10004, United States of America;

3. Christine Vollertsen, born in New Jersey, on July 22th, 1975, USA, professionally residing at 85 Broad Street, New York, NY 10004; United States of America;

4. Christophe Cahuzac, born in Saint-Mard, Belgium, on October 26th, 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand Duchy of Luxembourg;

5. Simon Cresswell, born in Perth, Australia, on June 14th, 1968, professionally residing at 133 Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom.

3) The company shall have its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'État du Delaware, immatriculé auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4210108 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS VI, L.L.C., ici représenté par Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre 1^{er} .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est GSCP VI AA ONE PARALLEL HOLDING S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 20.000,- US Dollars (vingt mille US dollars) divisé en 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 US Dollars (un centime de dollar US) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Dollars US (10.000,- USD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Dollars US (10.000,- USD), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
GS CAPITAL PARTNERS VI PARALLEL, L.P.	2.000.000
Total: deux millions	2.000.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 20.000,- USD (vingt mille dollars us) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Evaluation et frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à 14.600,- €.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.000,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Gerard Meijssen, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

2. John Bowman, né dans le Maine, Etats-Unis d'Amérique, le 16 juillet 1970, demeurant professionnellement à 85 Broad Street, New York, NY 10004, Etats-Unis d'Amérique;

3. Christine Vollertsen, née le 22 juillet 1975 à New Jersey, USA, demeurant professionnellement 85 Broad Street, New York, NY 10004, Etats-Unis d'Amérique;

4. Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

5. Simon Cresswell, né le 14 juin 1968 à Perth, Australie, demeurant professionnellement à 133 Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni.

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bunetel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007. Relation: LAC / 2007 / 22348. — Reçu 145,91 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007131521/212/358.

(070152338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

B.a.l.t.i.c. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.196.

Betrifft: Demission als Verwaltungsmitglied

hiermit möchte ich, Jens Marx, geboren am 31. August 1974 und wohnhaft in der Nierderstr.122 in 54293 Trier, mein Amt als Verwaltungsmitglied der B.a.l.t.i.c. S.A. no. Matricule: 2003 2221 387 mit sofortiger Wirkung nieder.

Ferner beantrage ich die Enregistrierung zwecks Veröffentlichung im Mémorial C.

Trier, den 17. Oktober 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007131276/8279/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00689. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Europe Commerce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 44, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 72.339.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 juin 2006

1. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, a été nommée réviseur externe chargé du contrôle des comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2006.

B. Rousseau.

Référence de publication: 2007131262/4269/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00944. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Urbatterre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.046.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée dénommée HARDEY S.à r.l., avec siège social à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.724, ici représentée par son gérant unique à savoir:

- Monsieur Gilbert Thibo, commerçant, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall;

2) La société à responsabilité limitée dénommée FALCON S.à r.l., avec siège social à L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraichers, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.722, ici représentée par son gérant unique à savoir:

- Monsieur Bernard Olmedo, commerçant, demeurant à L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraichers;

3) La société à responsabilité limitée dénommée AREND-FISCHBACH S.à r.l., avec siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.170, ici représentée par un de ses deux gérants à savoir:

- Monsieur Carlo Fischbach, sous-nommé, demeurant à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls;

4) Monsieur Nico Arend, commerçant, né à Clervaux, le 23 janvier 1950, demeurant à L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Felix;

ici représenté par Monsieur Carlo Fischbach, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 octobre 2007;

5) Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, né à Luxembourg, le 21 mai 1953, demeurant à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants, agissant ès-dites qualités et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Ces comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de URBATERRE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mersch.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que tou-

tefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la promotion, l'achat, la vente et la location de tous biens immobiliers se trouvant au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), représenté par cent (100) actions de cinq mille euros (EUR 5.000,-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, à un administrateur de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mil sept.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mil huit.

Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) par la société HARDEY S.à r.l., préqualifiée, vingt-cinq actions,	25
2) par la société FALCON S.à r.l., préqualifiée, vingt-cinq actions,	25
3) par la société AREND-FISCHBACH S.à r.l., préqualifiée, trente actions,	30
4) par Monsieur Nico Arend, préqualifié, dix actions,	10
5) par Monsieur Carlo Fischbach, préqualifié, dix actions,	10
Total: cent actions,	100

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

131066

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, présents ou dûment représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
- 2.- Le nombre des administrateurs de catégorie A et B est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie A:
 - Monsieur Nico Arend, commerçant, né à Clervaux, le 23 janvier 1950, demeurant à L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Felix;
 - Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, né à Luxembourg, le 21 mai 1953, demeurant à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls;
- 4.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie B:
 - Monsieur Gilbert Thibo, commerçant, né à Luxembourg, le 26 décembre 1953, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall;
 - Monsieur Bernard Olmedo, commerçant, né à Jun/Granada (Espagne), le 24 août 1958, demeurant à L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers;
- 5.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société à responsabilité limitée AREND & PARTNERS S.à r.l., avec siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 81.665.
- 6.- Les mandats des administrateurs expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 7.- Le mandat du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: G. Thibo, B. Olmedo, C. Fischbach, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, Relation: LAC/2007/31541. — Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 octobre 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007131861/222/175.

(070152158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Hutchison Whamboa Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.764.026.850,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 73.153.

Share transfer

It results from a share transfer agreement dated 1 October 2007 that AUDITORIUM INVESTMENTS 1 Sàrl has transferred:

248,000 shares in HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS Sàrl and
248,000 shares in HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS Sàrl
to EUROPEAN RADIAL TYRE MARKET DEVELOPMENT CORPORATION Sàrl
and to EUROPEAN RADIAL TYRE TECHNOLOGY DEVELOPMENT CORPORATION Sàrl.

It results that on 1 October 2007, HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS Sàrl was composed of the following shareholders:

- AUDITORIUM INVESTMENTS 1 Sàrl
- AUDITORIUM INVESTMENTS 2 Sàrl
- AUDITORIUM INVESTMENTS 3 Sàrl
- EUROPEAN RADIAL TYRE MARKET DEVELOPMENT CORPORATION Sàrl

- EUROPEAN RADIAL TYRE TECHNOLOGY DEVELOPMENT CORPORATION Sàrl

Suit la traduction française sincère et complète du texte qui précède:

Transfert de parts sociales

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 1^{er} octobre 2007 que AUDITORIUM INVESTMENTS 1 Sàrl a transféré:

248.000 parts sociale de HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS Sàrl et
248.000 parts sociale de HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS Sàrl
à EUROPEAN RADIAL TYRE MARKET DEVELOPMENT CORPORATION Sàrl
et à EUROPEAN RADIAL TYRE TECHNOLOGY DEVELOPMENT CORPORATION Sàrl.

Il en résulte qu'au 1^{er} octobre 2007, HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS Sàrl se composait des associés suivants:

- AUDITORIUM INVESTMENTS 1 Sàrl
- AUDITORIUM INVESTMENTS 2 Sàrl
- AUDITORIUM INVESTMENTS 3 Sàrl
- EUROPEAN RADIAL TYRE MARKET DEVELOPMENT CORPORATION Sàrl
- EUROPEAN RADIAL TYRE TECHNOLOGY DEVELOPMENT CORPORATION Sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007131265/1580/43.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00015. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Ardent Chemicals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 54.940.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2007131178/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09648. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Mivne Ta'Asiya (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 79.955.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en date du 10 octobre 2007 que les associés ont pris les décisions suivantes:

Omissis

Deuxième résolution

Renouvellement des mandats des Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Monsieur Dominique Ransquin, Administrateur de catégorie B;
- Monsieur Romain Thillens, Administrateur de catégorie B;
- Monsieur Shmuel Lechner, Administrateur de catégorie A.

131068

Omissis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MIVNE TA'ASIYA (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Mandataire spécial

Signatures

Référence de publication: 2007131225/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ06103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Vima S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7308 Heisdorf, 15, rue Jean De Beck.

R.C.S. Luxembourg E 2.805.

Entre les soussignées:

1) Madame Marianne Poos-Gils, sans état particulier, résidant à L-Heisdorf, ci-après dénommé le «Vendeur», d'une part, et

2) Monsieur Jean-Louis Beaujean, administrateur de sociétés, résidant à L-Bertrange, ci-après dénommé l'«Acheteur», d'autre part,

il a été convenu ce qui suit:

1. Le Vendeur vend et cède à l'Acheteur qui accepte 100 (cent) parts ou 25% de la société civile immobilière VIMA avec siège à Heisdorf ci-après dénommée la «Société». La date d'effet comptable de la vente des parts est fixée au 1^{er} juillet 2007.

2. La société civile immobilière VIMA détient dans ses actifs immobilisés les éléments suivants:

Tous ces éléments d'actif se situent tous à l'adresse suivante: 200, rue de Luxembourg, Résidence Stéphane à Bertrange, inscrit au cadastre de la commune de Bertrange sous la section A de Bertrange Numéro 1711/5405.

A) Acquis en 1996 les éléments suivants:

- a) Studio numéro A1 d'une surface de 39,88 m² faisant 24,63570/1.000
- b) Appartement A2 d'une surface de 117,73 m² faisant 67,60290/1.000
- c) Appartement B2 d'une surface de 117,73 m² faisant 67,60290/1.000
- d) Cave C1 d'une surface de 3,75 m² faisant 1,38990/1.000
- e) Cave C8 d'une surface de 6,12 m² faisant 2,26840/1.000
- f) Cave C9 d'une surface de 6,12 m² faisant 2,26840/1.000
- g) Garage G9 d'une surface de 14,79 m² faisant 6,39550/1.000
- h) Garage G15 d'une surface de 14,32 m² faisant 6,19230/1.000
- i) Parking S5 d'une surface de 12,50 m² faisant 3,08871/1.000
- j) Parking S6 d'une surface de 12,50 m² faisant 3,08871/1.000
- k) Parking S7 d'une surface de 12,50 m² faisant 3,08871/1.000
- l) Parking S8 d'une surface de 12,50 m² faisant 3,08871/1.000

Soit un total en millième de 190,71084/1.000

B) Acquis en 1998 les éléments suivants:

- a) Garage G7 d'une surface de 13,90 m² faisant 6,01065/1.000
- b) Garage G8 d'une surface de 13,90 m² faisant 6,01065/1.000
- c) Parking S9 d'une surface de 12,50 m² faisant 3,08871/1.000

Soit un total en millième de 15,11001/1.000

C) Acquis en 2004 l'élément suivant:

- a) Garage G6 d'une surface de 13,90 m² faisant 6,01065/1.000

Soit un total en millième de 6,01065/1.000

D) Acquis en 2006 l'élément suivant:

- a) Parking S2 d'une surface de 12,50 m² faisant 3,08871/1.000

Soit un total en millième de 3,08871/1.000

Total en millième de toutes les acquisitions: 214,92021/1.000

3. Le prix de vente global s'élève à EUR 177.000,- (cent soixante-dix-sept mille euros) soit 25% des 214,92021/1.000 des biens situés au 200, rue de Luxembourg.

4. Un délai de paiement de 30 jours est accordé à l'Acheteur. Après cette date, un intérêt de retard sera calculé prorata temporis au taux de 0,5% par mois.

5. L'Acheteur déclare connaître parfaitement la situation financière de la Société.

6. Les frais, droits et honoraires de la présente convention et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par l'Acheteur, qui s'y oblige.

7. Au cas où une disposition de la présente convention se révélerait nulle en tout ou en partie, cette nullité n'affectera pas la validité du reste du contrat. Dans un tel cas, les parties substitueraient si possible à cette disposition illicite une disposition licite correspondant à l'esprit et à l'objet de celle-ci.

8. La présente convention ne peut être modifiée que par écrit et d'un commun accord.

9. La présente convention est soumise au droit luxembourgeois.

10. En cas de contestation lors de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les tribunaux luxembourgeois sont seuls compétents.

11. Document annexé à cette présente convention: Situation au 30 juin 2007 de VIMA S.C.I.

Faite en trois originaux.

Bertrange, le 23 juillet 2007.

M. Poos-Gils / J.-L. Beaujean

Vendeur / Acheteur

Référence de publication: 2007131222/8187/66.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03870. - Reçu 10774 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Hereford Funds Advisory S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.051.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of the month of October

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Anthony Galliers-Pratt, residing professionally at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Me Philippe Burgener, licencié en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 6 September 2007,

The proxy given, respectively signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, in the capacity in which it acts, requested the notary to record as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is herewith established as follows:

Art. 1. There is established by the appearing party a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law») and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»), under the name of HEREFORD FUNDS ADVISORY S.à.r.l (the «Company»).

Art. 2. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time, as the case may be, by a decision of the single member or pursuant to a resolution of the general meeting of the members in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation as provided in Article 18 hereof.

Art. 3. The object of the Company is to render advisory and assistance services to Luxembourg undertakings for collective investment, in connection with the management of their assets and their promotion. measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and the development of its object.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by decision of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

In the event the board of managers determines that extraordinary, political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (€12,500.-) consisting of one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of ten Euro (€10.-) each.

A share may only be transferred or devolved subject to the consent required by article 189 of the Law.

A transfer of shares shall be executed by notarial or private deed. Transfer of shares will be binding upon the Company or third parties only following a notification to, or acceptance by, the Company as provided in article 1690 of the Civil Code.

A register of members shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each member, his residence or elected domicile, the number of shares held by such member, the amounts paid in on each share, and any transfers of shares and the dates of such transfers.

Art. 6. The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the single member or, if applicable, pursuant to a resolution of the general meeting of the members adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation, as provided in Article 18 hereof.

Art. 7.

1. When the Company is composed of one single member, such member exercises the powers granted by law to the general meeting of the members.

Art.s 194 to 196 and article 199 of the Law are not applicable in that case.

2. If there are not more than twenty-five members, the decisions of the members may be taken by a written resolution, the text of which will be sent by the board of managers to the members by registered mail.

In that case, the members shall cast their vote and mail it to the Company within a period of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

3. Notwithstanding the foregoing, a regularly constituted general meeting of the members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

General meetings of the members shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to the members at least ten days prior to the general meeting.

Each unit is entitled to one vote. A member may act at any general meeting by appointing another person as its proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic mail.

Except as otherwise required by the Law, resolutions at a general meeting of the members duly convened will be passed by a simple majority of the shares outstanding.

If all of the members are present or represented at a general meeting of the members, and if they state that they have been informed of the agenda of the general meeting, the general meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Subject to article 7 (1) and (2), the annual general meeting of the members shall be convened to be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the annual general meeting on the third Wednesday of the month of January in each year at 11 a.m. and for the first time in 2009.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of the members may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of the general meeting.

Art. 9. The Company shall be managed by one or more managers who need not be members of the Company. If there is more than one manager, without prejudice to article 14, the managers shall act as a board.

The managers shall be elected by the members at their annual general meeting for a period of one year and shall hold office until their successors are elected. A manager may be removed at any time with or without cause and replaced by resolution adopted by the general meeting of the members.

Art. 10. The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to two delegates of its choice, provided that such delegates fulfil the conditions of articles 19 and 28-1 of the law of 5th August 1993 as amended. A delegate may be revoked at any time and for any reason by a decision of the board of managers. The first delegates of the Company are appointed by the members.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence the members or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy.

A manager may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of managers by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear and speak with each other. The participation in a board meeting by such means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, director, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of the members.

Resolutions of the board of managers shall be validly taken if approved and signed by all the managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager.

Art. 13. The sole manager or, if applicable, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of the members fall within the competence of the board of managers.

Art. 14. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in the event there is a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. The annual accounts of the Company are supervised by one or several auditors who shall qualify as «réviseurs d'entreprises» to be appointed by the board of managers. Such auditors will deliver their report to the board of managers.

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on 1st October and shall terminate on 30th September of the next year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30th September 2008.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of the members, upon recommendation of the board of managers, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of managers, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions set out by Law, upon decision of the board of managers.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the board of managers.

The board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years may not thereafter be claimed by the holder of such share; such dividend shall be forfeited by the holder of such share and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 18. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single member or any of the members does not put the Company into liquidation.

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole member or, as the case may be, by the general meeting of the members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 19. These Articles may be amended from time to time by a general meeting of the members, subject to the quorum and voting requirements provided for by the Law.

Art. 20. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law on commercial companies as amended.

Art. 21. As long as a single member holds all shares of the Company, the Company shall exist as a single member company pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law are applicable.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Mr Anthony Galliers-Pratt has subscribed and entirely paid up 1,250 shares for twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) with a par value of ten Euro (10.- EUR) per share.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 26, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.
2. The following person is appointed manager for an unlimited period:

Mr Anthony Galliers-Pratt, residing professionally at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that, at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction de l'acte qui précède:

L'an deux mille sept, le onzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Anthony Galliers-Pratt, avec adresse professionnelle 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, représenté par M^e Philippe Burgener, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 6 septembre 2007.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparant, ès qualité, a demandé au notaire d'arrêter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par la comparante une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»), sous la dénomination de HERFORD FUNDS ADVISORY S.à.r.l. (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'associé unique ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des Statuts telles que prévues à l'article 18.

Art. 3. La Société a pour objet de rendre des services de conseil et d'assistance à des organismes de placement collectif de droit luxembourgeois, en rapport avec la gestion de leurs avoirs et leur promotion. La Société peut prendre toute mesure et exécuter toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à un autre endroit à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis tant au Luxembourg qu'à l'étranger par décision de la gérance.

Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économiques ou sociaux de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège avec des personnes à l'étranger, se seraient produits ou seraient imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- €), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (10,- €) chacune.

Une part sociale ne peut être transférée ou léguée entre vifs ou à cause de mort que moyennant le consentement conformément à l'article 189 de la loi.

Un transfert de parts sociales doit être effectué par acte notarié ou par acte sous seing privé. Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers qu'après sa notification à, ou son acceptation par, la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés devra être tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de tout associé, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales détenues par lui, les sommes payées par part sociale, ainsi que tout transfert de parts sociales et les dates de ces transferts.

Art. 6. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts, telles que prévues à l'article 18.

Art. 7.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que l'article 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. S'il y a moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises par résolution écrite, dont le texte sera envoyé par la gérance aux associés, par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés devront émettre leur vote et l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

3. Nonobstant les dispositions ci-avant, toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble de la collectivité des associés de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les assemblées générales d'associés seront convoquées par le conseil de gérance par convocation adressée par lettre recommandée aux associés au moins 10 jours avant l'assemblée générale.

Chaque part sociale donne droit à une voix. Tout associé pourra agir à toute assemblée générale en désignant une autre personne comme son mandataire, par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, par courrier électronique.

Sauf dispositions légales contraires, les résolutions des assemblées générales des associés dûment convoqués seront adoptées à la majorité simple des parts sociales en circulation.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, l'assemblée générale pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 8. Sous réserve des paragraphes (1) et (2) de l'article 7, l'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée de façon à se tenir à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg précisé dans la convocation de l'assemblée générale annuelle, le troisième mercredi du mois de janvier de chaque année à 11.00 heures, et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si des circonstances exceptionnelles, appréciées de façon discrétionnaire par le conseil de gérance, le requièrent.

D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux et heures prévus dans les convocations y relatives.

Art. 9. La société est gérée par un gérant ou par plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a plus d'un gérant, les gérants forment un conseil de gérance, nonobstant l'article 14.

Les gérants sont élus par les associés lors de l'assemblée générale annuelle des associés pour une période d'un an et remplissent leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs respectifs soient élus. Un gérant peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif et remplacé par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Art. 10. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à deux délégués de son choix, à condition que ceux-ci remplissent les conditions des articles 19 et 28-1 de la loi du 5 août 1993, telle qu'elle a été modifiée. Tout délégué peut, à tout moment, et pour toute raison être révoqué par une décision du conseil de gérance. Les premiers délégués de la Société sont désignés par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable de la garde des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans la convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence le conseil de gérance pourra nommer un autre gérant comme président pro tempore par vote majoritaire des présents à une telle réunion.

Les membres du conseil de gérance devront recevoir une convocation écrite pour toute réunion du conseil de gérance au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence sera précisée dans la convocation. La nécessité d'une convocation peut être supprimée par le consentement de chaque gérant par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, par courrier électronique. Pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus à l'avance par un calendrier adopté par une décision du conseil de gérance, des convocations individuelles ne sont pas requises.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, courrier électronique, un autre gérant comme son représentant.

Un gérant peut assister, et être considéré comme étant présent, à une réunion du conseil de gérance par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou d'un autre moyen de télécommunication en vertu duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler ensemble. La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Toute décision du conseil de gérance sera prise par une majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société (intérêt autre que celui dû à sa fonction de gérant, d'administrateur, de dirigeant ou d'employé de l'autre partie contractante), ce gérant informera le conseil de gérance de cet intérêt personnel et ne décidera ni ne votera sur cette transaction, et il sera rendu compte de l'intérêt du gérant dans cette transaction à la prochaine assemblée générale des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront valablement prises si elles ont approuvées par écrit par tous les gérants. Pareille approbation pourra être contenue dans un seul document ou plusieurs documents distincts.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé ladite réunion.

Les copies ou les extraits de tels procès-verbaux pouvant être produits lors de procédures judiciaires ou autres seront signés par un gérant.

Art. 13. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature unique du gérant et, dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature de deux des gérants de la Société, ou par la signature unique de toute personne à laquelle ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 15. Les comptes annuels de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs réviseurs, ayant la qualité de «réviseurs d'entreprises», qui seront nommés par le conseil de gérance. Les réviseurs soumettront leur rapport au conseil de gérance.

Art. 16. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} octobre et se terminera le 30 septembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 30 septembre 2008.

Art. 17. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque, et aussi longtemps que, la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera comment le montant restant des bénéfices nets annuels sera affecté et pourra, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil de gérance, décider, de temps à autre, du versement de dividendes.

Des dividendes intermédiaires peuvent être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil de gérance.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le conseil de gérance, au lieu et à l'heure décidée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans ne pourra, par la suite, plus être réclamé par le porteur de cette part sociale; il sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non demandés qui seront détenus par la Société pour le compte des porteurs de parts sociales.

Art. 18. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la liquidation de la société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, procédant à cette dissolution, et qui déterminera (ou détermineront) les pouvoirs et émoluments des liquidateurs.

Art. 19. Les Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Art. 20. Toutes les matières non régies par les Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 21. Aussi longtemps que l'associé unique détient toutes les parts sociales, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2 de la loi seront applicables, entre autres.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Monsieur Anthony Galliers-Pratt a souscrit et intégralement libéré mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales pour douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR).

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élève à environ EUR 1.900,-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne désignée en tête des présentes, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Monsieur Anthony Galliers-Pratt, avec adresse professionnelle au 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Burgener, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007. Relation: LAC/2007/31354. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131852/242/366.

(070152168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Loftfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.235.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 10 octobre 2007*

La démission de Madame Romaine Scheifer-Gillen de son poste de commissaire aux comptes est acceptée.

Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né le 28 septembre 1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LOFTFIN S.A.

A. De Bernardi / J. Rossi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007130561/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09377. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Luanda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 84.171.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée extraordinaire tenue au siège social en date du 3 octobre 2007

Les démissions de Messieurs Donati Régis et De Bernardi Alexis de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Messieurs De Bernardi Angelo, licencié en sciences commerciales et financières, né le 4 mai 1943 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), et Gianello Lorenzo, juriste, né le 25 décembre 1976 à Rome (Italie), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société pour une période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

LUANDA S.A.

A. De Bernardi / R. Reggiori

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007130565/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09405. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Fan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.642.

—
Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAN S.A.
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007130733/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10152. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Azure Hotel Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.869.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 octobre 2007 que M. Richard Williams, directeur financier, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'Administrateur-Délégué de la société en remplacement de M. Graeme Witts, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2007130452/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06153. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

SBI Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 76.242.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 12 septembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Madame Rina Sasakura en qualité d'Administrateur avec effet au 14 septembre 2007.
- de coopter Monsieur Mitsutoshi Nishiyama, SBI ASSET MANAGEMENT Co Ltd, Izumi Garden Tower, 1-6-1 Rop-pongi, Minato-ku, 106-6017 Tokyo, Japan, en qualité d'Administrateur avec effet au 14 septembre 2007 en remplacement de Madame Rina Sasakura, démissionnaire.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2007130460/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07911. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Route 66 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 67.855.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 4 septembre 2007 à 16.00 heures*

L'Assemblée a décidé, à l'unanimité:

- de procéder au remplacement de Monsieur Frédéric Deflorenne dans son mandat de commissaire aux comptes par la société DATA GRAPHIC S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° 42 166, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007130554/4286/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01442. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Niveole III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.057.

La dénomination correcte de l'actionnaire unique de la Société est la suivante: LEO HOLDING (BVI) I Ltd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant unique

Signatures

Référence de publication: 2007130466/805/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00138. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

BIG Optimum SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.649.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 19 octobre 2007 a décidé:

- de prendre note de la démission de M. José Miguel Calheiros.

- de ratifier la cooptation en date du 1^{er} avril 2007 de:

M. Ricardo Duarte Silva,

BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL SA, Praça Duque de Saldanha, 1-8, P-1050-094 Lisboa

- de nommer:

M. Rui Broega

BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL SA, Praça Duque de Saldanha, 1-8, P-1050-094 Lisboa

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose à partir du 19 octobre 2007 comme suit:

M. Mario Bolota

BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL SA, Praça Duque de Saldanha, 1-8, P-1050-094 Lisboa

M. Pedro Cardoso

BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL SA, Praça Duque de Saldanha, 1-8, P-1050-094 Lisboa

M. Nicholas Leo Racich

BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL SA, Praça Duque de Saldanha, 1-8, P-1050-094 Lisboa

M. Ricardo Duarte Silva

BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL SA, Praça Duque de Saldanha, 1-8, P-1050-094 Lisboa

M. Rui Broega

BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL SA, Praça Duque de Saldanha, 1-8, P-1050-094 Lisboa

Pour BIG OPTIMUM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007130552/1126/31.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08684. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

RepcO 35 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 126.422.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 12 octobre 2007

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 12 octobre 2007 que:

M. Derek Mc Donald, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, banquier, demeurant 8 Glen Sannox Grove, Craigmarnloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a été nommé administrateur B avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130555/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

RepcO 43 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 131.082.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 23 octobre 2007

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 23 octobre 2007 que:

M. Derek Mc Donald, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, banquier, demeurant 8 Glen Sannox Grove, Craigmarnloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a été nommé administrateur B avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130556/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09487. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Exxononne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 69.886.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 octobre 2007

Monsieur Donati Régis et Monsieur Reggiori Robert sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Kara Mohammed, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Scheifer-Gillen Romaine, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

EXXONNE S.A.

R. Donati / R. Reggiori

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007130559/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09682. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Imhotep International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.439.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 17 octobre 2007*

La démission de Madame Romaine Scheifer-Gillen de son poste de commissaire aux comptes est acceptée.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

IMHOTEPE INTERNATIONAL S.A.

R. Donati / J. Rossi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007130560/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09374. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

SOF European Hotel Co-Invest Holdings III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.462.

Par résolution signée en date du 18 septembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Merrick Kleeman, avec adresse professionnelle au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant A avec effet au 19 septembre 2007.

- Acceptation de la démission de Monsieur Madison Grose, avec adresse professionnelle au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant B avec effet au 19 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Référence de publication: 2007130569/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Malaga Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 101.264.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 19 octobre 2007 que:

- Christopher Burton, 18, Lotissement de la Combe, F-74160 Collonges-sous-Salève, France, a transféré 50 actions à Christina Platts, c/o COVERSHAM S.A., 42, rue du 31 décembre, PO Box 6193, Geneva, CH-1211 Switzerland.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130568/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

New Aster S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.718.675,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.222.

Par résolutions circulaires en date du 26 septembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Pascal Leclerc, avec adresse au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130570/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09245. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Eni International N.A. N.V. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 94.134.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites du 19 octobre 2007 que ENI INTERNATIONAL N.A. N.V. S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.134 que

- Monsieur Luigi Lusuriello, gérant, ayant pour adresse professionnelle Eni House 10 Ebury Bridge Road, Londres SW1 W 8PZ, Grande-Bretagne a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée et que

- Monsieur Vincenzo Di Lorenzo a été révoqué en tant que gérant de la société,

le tout avec effet au 19 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENI INTERNATIONAL N.A. N.V. S.à.r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007130671/2460/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09137. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Luxfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 65.214.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 5 juin 2007 que:

1. Messieurs Bruno Beernaerts, Patrick Moinet et Alain Lam sont réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

2. Est élu Commissaire, la société BF CONSULTING S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

Le mandat du nouveau Commissaire de la société prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

- Le mandat du Commissaire CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l. n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007130619/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08283. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

H.H. Agency International S.A., Hygiene and Health, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 78.863.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 octobre 2007 que:

1. La démission de Monsieur Aldo Ferrini en sa qualité d'administrateur de la société est acceptée, avec effet au 11 septembre 2007.

2. Monsieur Manuele Bianchi, notaire-avocat, né le 5 février 1974 à Coldrerio (Suisse), demeurant via Vigna 10A à CH-6877 Coldrerio (Suisse) est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Aldo Ferrini.

Son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

3. Le siège social de la société est transféré au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007130615/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08286. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Mondorf Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 123.454.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2007

L'assemblée décide de révoquer W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 65.434 de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

L'assemblée décide de nommer la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., avec siège social à L-4276 Esch sur Alzette, 14, rue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 131.410 aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2010.

Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2007.

J. L. Dourson / N. Meisch / L. Weber

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007130574/597/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09490. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

TBU-4 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.920.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TBU-4 INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007130732/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10135. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Unican Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 59.401.

—
- The company LOUV S. à r.l., with registered Office in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered to the Trade Register under the number B 89.272, appointed Director on September 26th, 2002 appointed Mrs Antonella Graziano, born on January 20th, 1966, Private employee, residing professionally in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg as permanent representative for the whole duration of its mandate.

For true copy

- La société LOUV S. à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 26 septembre 2002, a désigné Madame Antonella Graziano, née le 20 janvier 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Pour mention conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

UNICAN LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2007130679/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09242. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Milagro Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.679.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 juin 2007

- Les démissions des sociétés DMC S. à r.l., MADAS S. à r.l. et LOUV S. à r.l. de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Monsieur Olivier Oudin, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Philippe Stanko, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Benoît Parmentier, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 12 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

MILAGRO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007130680/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09234. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Patinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.360.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 2007

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

PATINVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2007130677/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09208. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Patinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.360.

—
Extrait de la résolution prise par voie circulaire par le conseil d'administration

- Monsieur Jean-Luc Fievet, directeur comptable, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, B.P. 139, F-59170 Croix, est nommé Président du Conseil d'Administration de PATINVEST S.A. Son mandat de Président s'effectuera pour la durée de son mandat d'Administrateur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour PATINVEST S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007130675/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09209. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

E.I. Eurinvestment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 47.496.

—
Extrait procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 25 octobre 2007

M. Domenico Scarfo, né à Celle di Bulgheria (Italie) le 12 avril 1956, domicilié professionnellement 1 Riva Albertoli à 6900 Lugano (Suisse) a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Lucio Velo, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007130668/800/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09257. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

CEREP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.446.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 21 mai 2007 que la société CARLYLE EUROPE REAL ESTATE PARTNERS III, L.L.C, une limited liability company immatriculée auprès de la Division of Corporations du Delaware sous le numéro 4329565, dont le siège social est situé au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware, Etats-Unis a cédé une (1) part sociale qu'elle détenait à la société CEREP III FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.119, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130666/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

SITI-Société Immobilière de Transactions et d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 80.152.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire tenue le 1^{er} juin 2007

Démission du commissaire:

La démission de SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION SARL au poste de commissaire de la société est acceptée.

Nomination d'un nouveau commissaire:

Est nommée au poste de commissaire:

- VERICOM SA, 46a, avenue J.-F. Kennedy L-1855 Luxembourg, RCS Luxembourg B 51203

Son mandat prendra fin au terme de celui de son prédécesseur, c'est-à-dire lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2012.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007130663/1185/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

European Engineering & Environment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.855.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} juin 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007130628/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00878. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Financière Floranne S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 25.235.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 juin 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007130626/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10429. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Farton S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 974.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 49.230.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 octobre 2007

Reconduction du mandat du commissaire:

- La VERICOM SA, Société anonyme, 46A, avenue J.-F. Kennedy L-1855 Luxembourg, RCS Luxembourg B 51203

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Pour extrait
Signature

Référence de publication: 2007130661/1185/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09300. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Mark I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Forth Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 86.480.

—
Der alleinige Gesellschafter beschließt auf der heutigen außerordentlichen Sitzung, den bisherigen Sitz der Gesellschaft MARK I S.à r.l.

in der 13, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxembourg,

mit Wirkung zum 1. November 2007

nach 29, rue du Forth Elisabeth in L-1463 Luxembourg zu verlegen.

Luxembourg, den 25. Oktober 2007.

R. Kusch

Geschäftsführer und alleiniger Gesellschafter

Référence de publication: 2007130703/2275/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09026. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Pharlyse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 19.000.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130738/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08440. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Nospelt Servinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 81.373.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130739/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08437. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

International Markets Agency SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 27.569.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130740/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08436. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

International Development and Communication Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 26.175.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 24 juin 1987, acte publié au Mémorial C n^o 296 du 23 octobre 1987. Le capital a été converti en euros le 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n^o 883 du 11 juin 2002, modification des statuts par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} février 2007, acte publié au Mémorial C n^o 1058 du 5 juin 2007. Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERNATIONAL DEVELOPMENT AND COMMUNICATION COMPANY
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2007130759/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03742. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Financière Petra S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 50.838.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007130751/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10132. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

E.R.C.L. S.A., European Retail Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.244.

L'actionnaire unique de la société EUROPEAN RETAIL COMPANY LUXEMBOURG S.A., en abrégé E.R.C.L. S.A., une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 106 244), a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'accepter, avec effet rétroactif au 7 novembre 2006, la démission du mandat de Monsieur Gabriel Jean, juriste, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, en tant qu'administrateur-délégué de la Société EUROPEAN RETAIL COMPANY LUXEMBOURG S.A., nommé en ces fonctions à l'acte de constitution de la société, daté du 18 février 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 593 du 20 juin 2005.

Deuxième résolution

Il est décidé en outre de confirmer le mandat de Monsieur Gabriel Jean, prénommé dans ses fonctions de seul et unique administrateur de la Société, selon décision de l'associé unique prise en assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 20 janvier 2007, numéro 41, mandat qui s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de la société à tenir en 2010.

Signature

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2007131077/239/23.

(070151381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.